

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

1<sup>er</sup> PROJET

POUR CONSEIL DU : \_\_\_\_\_

ADOPTÉ LE : \_\_\_\_\_

## RÈGLEMENT NUMÉRO 26-175

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 18-943 EN VUE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE 128-1-I A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE 128-M

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La zone 128-1-I est créée à même la zone 128-M.
2. En conséquence de ce qui précède, le feuillet 943-2 du plan de zonage est modifié, comme en font foi les plans numéro 26-175-1 et 26-175-2 démontrant la situation actuelle de même que la situation projetée, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le règlement 18-943 est modifié par l'insertion de la grille des spécifications 128-1-I énumérant les usages et les normes d'implantation spécifiques à cette nouvelle zone, le tout tel qu'apparaissant à ladite grille des spécifications 175-1-I jointe au présent règlement sous la cote 26-175-3 pour en faire partie intégrante.

### ENTREE EN VIGUEUR

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTE à la séance ordinaire du conseil tenue le \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Jean-Philippe Boutin, maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Louise Ménard, greffière